Appel à manifestation d'intentions pour accompagnement d'études en 2025

« AMI d'études 2025 » | *Aux membres du F3E*

FOIRE AUX QUESTIONS

Date limite de réponse

La **date limite de réponse à cet AMI est le lundi 25 novembre 2024** à 18h00 française, en envoyant par e-mail au F3E (*Lilian Pioch*, Coordinateur des études) votre / vos **note(s) d'intention** (d'un format court de 4-5 pages environ, une note d'intention par étude).

Les membres intéressés par cet AMI sont invités à y répondre pour leurs **projets d'études à réaliser avec l'accompagnement du F3E au cours de l'année 2025**. Compte-tenu des calendriers de préparation par les membres et d'accompagnement / instruction des études par le F3E, **il est vivement conseillé de répondre également à cet AMI pour des études qui seraient à réaliser au cours du 1er trimestre / semestre 2026**.

Pour rédiger votre note d'intention, merci de bien vouloir consulter :

La **présentation de l'accompagnement d'études** du F3E

Les **lignes directrices** de cet appel

La fiche de **présentation des types d'études** proposés par le F3E

La **Foire Aux Questions** relative à cet appel

La capitalisation de **l'ingénierie du dispositif** d'accompagnement-cofinancement d'études

Cliquez ici *pour consulter ces contenus*

Séance d'informations le jeudi 24 octobre 2024

Proposée aux **organisations membres ou en cours d'adhésion**, elle se tiendra de **15h00 à 17h30**, en distanciel. Cet AMI y sera présenté, avec des échanges sur l'activité d'accompagnement et cofinancement et d'études du F3E, ainsi que sur vos projets d'études. Inscriptions ici **avant le 23 octobre 2024**

Vous souhaitez obtenir plus d'informations ?

Le **contact au F3E** pour cet AMI est *Lilian Pioch*, Coordinateur des études, avec *Armelle Barré*, Référente genre, pour les études genre et/ou écologie.

Il est **vivement conseillé de prendre contact pour un échange avec le F3E** sur votre/vos projet-s d'étude-s pendant la période d'ouverture de cet AMI, c'est même **systématique pour les études genre et/ou écologie**.

Cette « foire aux questions » est issue de **séances d'informations** sur les précédents appels à manifestation d'intentions d'études. Ses contenus restent valables pour cet appel à manifestation d'intentions d'études 2025.

Sur les types d'études

Voir la présentation des différents types d'études proposés par le F3E *ici*.

Quelle est la durée d'une évaluation ?

⇨ **Réponse :** A partir du démarrage du travail sur les termes de référence (qui fait partie du processus d'évaluation), une évaluation peut durer entre 6 mois et 1 an en moyenne, mais cette durée est variable selon la nature / complexité de l'action évaluée et de son évaluation, et de la dimension plus ou moins participative de celle-ci.

Pour une étude collective, qui suppose l'implication de plusieurs structures (dont au moins une est membre du F3E et cheffe de file de l'étude), les différentes structures susceptibles d'être impliquées dans l'étude doivent-elles être identifiées pour répondre à l'appel à manifestation d'intentions d'études ?

⇨ **Réponse :** Oui idéalement. Dans tous les cas, la structure membre du F3E porteuse de l'étude collective (chef de file de l'étude) doit être identifiée et présenter une note d'intention. Si toutes les structures concernées ne sont pas identifiées ou n'ont pas confirmé leur volonté d'implication dans l'étude à ce stade de la réponse à l'appel à manifestation d'intentions d'études, elles peuvent l'être ou le faire dans un second temps (avec l'approfondissement du projet d'étude, l'élaboration de ses termes de référence), si la note d'intention est présélectionnée par le F3E, éventuellement avec l'appui du F3E parmi son réseau de membres.

Pour l'élaboration par une structure de sa stratégie d'intervention « pays » par exemple, à travers un appui à la planification participative, les approches orientées changement peuvent-elles être mobilisées par les consultant-e-s en termes méthodologiques ?

Voir la page de présentation des approches orientées changement

⇨ **Réponse :** Oui, c'est tout à fait envisageable et faisable, comme pour d'autres types d'études (études préalables, appuis suivi-évaluation, évaluations, études des effets et de l'impact notamment), moyennant sans doute des adaptations de ces approches à cette échelle d'intervention.

Le F3E propose différents types d'études dont les contours sont relativement balisés, mais y a-t-il des articulations possibles entre différents types d'études ?

⇨ **Réponse :** Les différents types d'études proposés par le F3E constituent des cadres de réflexion autour d'objectifs assez ciblés, mais dont le contenu est à adapter dans chaque cas. Si il est demandé d'identifier un type d'étude pour répondre à l'appel à manifestation d'intentions (identification qui pourra être précisée et évoluer en dialogue entre le F3E et la structure concernée dans le cadre de la réponse à cet appel ou dans le cadre de l'élaboration des termes de référence, pour les études qui auront été présélectionnées), il est possible de faire des passerelles et d'avoir des articulations méthodologiques entre différents types d'études : par exemple entre une étude préalable et un appui à la planification participative, entre un appui à la planification participative et l'appui à l'élaboration d'un dispositif de suivi-évaluation, une évaluation et un appui post-évaluation…

Le F3E peut-il accompagner des études portant uniquement sur des actions de développement, ou également sur des actions d'urgence ?

⇨ **Réponse :** De par son histoire et la composition de son membership, l'expérience et l'expertise méthodologique du F3E sont plutôt orientées à ce jour vers des études portant sur l'analyse d'actions de développement. Toutefois, les contextes d'urgence et de développement sont parfois poreux (post-urgence, lien urgence-réhabilitation-développement), et les types d'études proposés par le F3E constituent des cadres de réflexion dont le contenu est à adapter dans chaque cas. Ainsi, le F3E est ouvert à des études portant sur différents types de contextes d'intervention.

Sur le cofinancement d'études par le F3E

Voir la présentation des priorités et des modalités de cofinancement d'études *ici* (in Lignes directrices de l'AMI d'études 2025).

Quelles sont les rubriques de frais à prendre en compte dans l'estimation du budget prévisionnel d'une étude, pour élaborer une note d'intention en réponse à l'appel à manifestation d'intentions d'études 2025 ?

⇨ **Réponse :** Il s'agit des honoraires des consultant-e-s, de leurs per-diems pour leurs déplacements / missions en France et/ou à l'étranger, de leurs frais de déplacements nationaux (train, location de véhicules, vols intérieurs… en France et dans le/les pays où ont lieu des missions) et internationaux (billets d'avion), d'éventuels frais de communication / reprographie / administration (visas…), d'imprévus éventuels (5% des coûts directs).
Les cofinancements du F3E s'appliquent uniquement aux frais liés à l'intervention de consultant-e-s pour la réalisation d'une étude (honoraires, per-diems, déplacements internationaux et nationaux, frais divers…).
Les budgets des études avec une dimension de pairs à pairs, selon les modalités formalisées dans les lignes directrices de l'AMI d'études 2025, peuvent également recouvrir des frais liés à cette dimension, qui peuvent être de différentes natures : déplacement (y compris international, avion), per-diems, administratifs/logistiques (visas, vaccins…). Cela à hauteur de maximum 15% du budget de l'étude. Le pourcentage de cofinancement du F3E pour l'étude s'applique alors également à cette part du budget de l'étude. Ces frais ne peuvent pas intégrer de rémunération ou d'indemnité (journalières ou forfaitaires) pour la participation de ces pairs.
Dans leurs notes d'intention en réponse à l'appel à manifestation d'intentions d'études, il est demandé aux membres du F3E concernés de donner une estimation globale de l'enveloppe du budget de l'étude pour l'intervention de consultant(s), et pas un budget prévisionnel détaillé de l'étude à ce stade (qui sera développé avec l'élaboration des termes de référence de l'étude, pour les projets d'étude présélectionnés).
Le F3E attire l'attention des membres concernés sur le fait, dans leur note d'intention, de ne pas sous-estimer le budget nécessaire pour la réalisation d'une étude de qualité.
Le F3E se basera sur le budget prévisionnel des études indiqué dans les notes d'intention pour l'instruction des notes d'intention reçues, il est important d'estimer ce budget au plus près de sa réalité prévisionnelle. Pour des conseils sur l'élaboration du budget d'une étude, voir la fiche mentionnée et/ou s'adresser à *Lilian Pioch*, Coordinateur des études.
La fiche « ***Comment estimer le budget d'une évaluation externe ?*** » donne des éléments sur ces questions et peut servir de support pour les différents types d'études.

A quoi sert la contribution de l'organisation porteuse d'une étude au fonds dédié à des activités du F3E à fort impact collectif ?

⇨ **Réponse :** L'accompagnement d'une étude par le F3E (avec ou sans son cofinancement) donne lieu à une contribution au fonds dédié à des activités du F3E à

fort impact collectif par l'organisation membre concernée, en complément de sa part de cofinancement de l'étude.
Cette contribution n'est pas une participation financière à l'accompagnement d'une étude par le F3E (qui a un coût financé par ailleurs par le budget du F3E), mais une contribution mutualisée entre les membres bénéficiaires de l'accompagnement d'études au service d'autres activités du F3E à fort bénéfice collectif pour l'ensemble des membres. L'usage de ce fonds dédié est décidé par le Conseil d'Administration du F3E.

Comment intégrer la contribution de l'organisation porteuse d'une étude au fonds dédié à des activités du F3E à fort impact collectif du F3E ?

⇨ **Réponse :** La contribution de la structure au fonds dédié à des activités du F3E à fort impact collectif n'est pas à intégrer dans l'assiette de budget de l'étude sur laquelle est calculé le plafond de cofinancement du F3E, mais elle est à prendre en compte par la structure dans son budget prévisionnel global pour l'étude considérée.